



Humanitaire

Enjeux, pratiques, débats

27 | 2010

Haïti : sortir de la dépendance humanitaire ?

Penser le génocide cambodgien

Francis Deron, *Le procès des Khmers rouges*, Gallimard, 2009

Denis Maillard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/humanitaire/907>

ISBN : 978-2-918362-45-6

ISSN : 2105-2522

Éditeur

Médecins du Monde

Édition imprimée

Date de publication : 19 décembre 2010

ISSN : 1624-4184

Référence électronique

Denis Maillard, « Penser le génocide cambodgien », *Humanitaire* [En ligne], 27 | 2010, mis en ligne le 19 janvier 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/humanitaire/907>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

Penser le génocide cambodgien

Francis Deron, *Le procès des Khmers rouges*, Gallimard, 2009

Denis Maillard

RÉFÉRENCE

Francis Deron, *Le procès des Khmers rouges*, Gallimard, 2009

- 1 Voici un livre important, datant de plus d'un an (avril 2009) et dont l'auteur est aujourd'hui décédé. Paradoxalement, toute la valeur de cet ouvrage reste intacte et s'accroît même avec le temps. Peu avant sa mort, Francis Deron, journaliste à l'AFP puis au Monde, avait synthétisé dans ce livre plus de trente ans d'enquêtes, de voyages et de rencontres en Asie du sud-est pour comprendre et penser le génocide cambodgien. Rédigée et publiée avant le procès de Duch, le tortionnaire en chef de S21, ce « ministère de la torture » du Kampuchéa démocratique, cette enquête révèle aussi sa justesse et sa force une fois le verdict rendu à l'été 2010 (30 ans de prison dont le parquet a fait appel trouvant la sentence trop clément).
- 2 Francis Deron avait compris que ce procès était bien celui des Khmers rouges dans leur ensemble : « Le procès de Duch (...), écrit-il, est donc bien plus que le procès d'un assassin de masse au tableau de chasse monstrueux. C'est le procès d'un système de totalitarisme excessivement concentré... » (p. 36).
- 3 Le Nuremberg d'un certain communisme ayant causé la mort de 2 millions de Cambodgiens, près d'un tiers de la population. Ce procès pour crimes contre l'humanité intenté par la justice internationale à cinq hauts responsables Khmers rouges (dont Duch) était donc pour l'auteur l'occasion de faire le point sur ce système de terreur qui eut pourtant un certain temps les faveurs de l'intelligentsia et de la presse occidentales.
- 4 Francis Deron décrit la « machine à tuer » khmère rouge et propose aussi quelques portraits de ces « assassins de masse ». Parmi eux, « frère numéro un » c'est-à-dire Pol Pot lui-même, ancien étudiant parisien qui entraîna son pays dans un régime délirant où

tout procède de l'« Angkar », cette « Organisation » à la fois mystérieuse, absurde et meurtrière. Tout au long de son exposé, Deron avance de manière chronologique pour saisir l'enchaînement des événements qui ont mené de la prise de Phnom Penh par les Khmers rouges en avril 1975 au procès de l'été 2010.

- 5 De notre point de vue, la démonstration de Deron apporte quatre éléments importants, sinon nouveaux, à la compréhension du génocide et du procès de Duch que nous souhaiterions expliquer brièvement.
- 6 L'industrie de l'interrogatoire
- 7 La force du texte de Deron est de permettre à son lecteur d'approcher au plus près la vérité du système khmer rouge. Celui-ci est d'une absurdité et, partant, d'une cruauté inimaginables. Le but des interrogatoires et des tortures qui les accompagnent est avant tout de recueillir des aveux inutiles à ceux qui les reçoivent, mais semble-t-il utiles à la révolution. La torture à Tuol Sleng (la prison où officiait Duch) est à elle-même sa propre fin. Non par sadisme idéologique mais bien plutôt en vertu d'une idéologie rendue inévitablement meurtrière. « La torture était à tel point considérée comme une finalité, explique l'auteur, que l'interrogateur arrivait à se représenter comme une victoire le fait d'avoir réussi à arracher à sa victime un exposé détaillé -plusieurs centaines de pages- sur le fonctionnement interne de l'appareil de pouvoir, c'est-à-dire les données qui dans tout Etat normal relèveraient du domaine public. Mais évidemment, dans un système construit sur le secret et l'ignorance, toute connaissance devenait preuve d'intentions nuisibles » (p. 51). Ces aveux, sorte d'évidences secrètes, ont d'abord été extorqués à des individus qui auraient pu passer pour des ennemis du régime, puis, petit à petit, aux cadres khmers rouges eux-mêmes. Tout se passait donc comme si le système avait dû, pour continuer à survivre, se dévorer de l'intérieur afin de protéger son noyau (l'« Angkar ») chaque jour de plus en plus réduit. « Le but ultime du tortionnaire [n'était donc] atteint qu'après que [la victime] eut répété un nombre élevé de fois le mensonge prédéterminé qu'on lui arrachait » (p. 53). Ces aveux étaient bien entendus considérés comme utiles à la révolution. En revanche, ceux qui les faisaient devenaient alors d'inutiles « lambeaux humains » bon à « jeter au néant ». S21 fut constitué de trois centres : à Phom Penh, Tuol Sleng « le ministère de la torture » comme le qualifie Deron. Les victimes passaient d'abord par là, entre les mains de Duch, avant d'être dirigées en périphérie – une fois obtenue la « quantité voulue d'aveux » – vers les véritables centres de mise à mort de Choeung Ek et Prey Sâr. « Une fois passée la porte de sortie du domaine de Duch, le prisonnier avait perdu la qualité d'individu spécifique que lui reconnaissait implicitement la comptabilité besogneuse du centre d'interrogatoire. Il était devenu une sorte de bribe de vie organique, dont il convenait de se débarrasser par la voie la plus rapide et la moins onéreuse : un simple déchet de l'industrie de l'interrogatoire » (p. 92). Cent vingt-neuf fosses communes ont ainsi été découvertes au total...
- 8 1979 : le premier procès des Khmers rouges
- 9 On l'a sans doute oublié mais un premier procès s'est tenu dès 1979 peu après la « libération » du Cambodge par les troupes vietnamiennes. C'est le Vietnam prosoviétique et victorieux qui amena dans ses bagages l'actuel dirigeant cambodgien Hun Sen (un ancien khmer rouge passé à l'ennemi) et organisa ce premier procès des Khmers rouges.
- 10 Les Vietnamiens ont alors toutes les cartes dans leur jeu mais vont commettre une erreur fatale en politique : l'anachronisme. Alors qu'ils auraient dû se livrer à un procès de Nuremberg, on assiste plutôt à un procès de Moscou. « Dans sa bataille du bon droit, avec

la Chine d'une part et avec les occidentaux d'autre part, le Vietnam est certain de disposer de l'atout maître : la morale. (...) Mais le Vietnam va très mal jouer cette carte maîtresse » (p. 219). Les accusés ne sont pas présents. Pol Pot s'est replié avec ses hommes et ses lieutenants dans les maquis à l'est du Cambodge pour poursuivre son combat. « Même si la démonstration n'est pas étayée de manière juridiquement très solide, on trouve peu à redire aux attendus du jugement ; le problème est dans le message idéologique... » (p. 219) A travers les Khmers rouges, le Vietnam instruit le procès de la Chine et de sa mainmise sur le Cambodge. C'est malheureusement un procès idéologique alors qu'il aurait dû être humanitaire.

- 11 On a changé d'époque et le Vietnam ne l'a manifestement pas compris : « Le Vietnam imprime (...) une si forte coloration stalinienne à cet exercice parodique que son conflit avec la Chine fait passer au second plan les horreurs imputées aux accusés » (p. 222).
- 12 Une guerre internationale
- 13 Cette incapacité à miser sur la toute nouvelle idéologie humanitaire, brandie par le camp occidental depuis 1975 (accords d'Helsinki) afin de pousser les derniers feux de la Guerre froide, démontre la cécité idéologique du camp soviétique devant les mutations du monde. Elle signe aussi la poursuite du malheur cambodgien puisque les Khmers rouges sont aussitôt enrôlés dans le « camp du bien » et deviennent jusqu'au début des années 1990 les bras armés d'une alliance objective et moralement douteuse entre les USA et la Chine, contre le Vietnam. Pol Pot et ses amis conservent ainsi le siège du Cambodge à l'ONU et, réarmés, poursuivent la guerre et leur entreprise de terreur dans les territoires qu'ils dominent.
- 14 Cette guerre est la plus horrible qui soit. « Sa finalité n'est même pas de prendre des vies, ce serait trop radical, trop clair ; Ici, la règle d'or, c'est Maim, Not Kill (mutiler et non pas tuer)... » (p. 228) L'arme idéale ? « ...la plus médiocre, la moins coûteuse et la plus durable des armes, la mine explosive tapie dans la glèbe » (p. 227).
- 15 Francis Deron montre ainsi très bien que c'est une guerre internationale n'osant dire son nom qui a lieu par Khmers rouges interposés et que, dans ce conflit, la lâcheté et la faillite morale des Etats sont patentes. « En permettant la reconduction des Khmers rouges dans le siège du Cambodge aux Nations unies pendant des années, les démocraties ont de facto laissé prospérer cette infection [les mines] au même titre que le « camp d'en face » qui utilise les mêmes méthodes. Trente ans plus tard, ces mines tuent toujours quotidiennement des Khmers » (p. 228).
- 16 Désolés pour les vies humaines et les animaux
- 17 « Nous sommes très désolés non seulement pour les vies humaines perdues pendant la guerre mais aussi pour les animaux ». C'est avec ces mots, rappelle Francis Deron (p. 322), que Khieu Samphan, ancien chef de l'Etat du Kampuchéa démocratique, et Nuon Chea, ancien « frère n°2 » sont sortis du maquis en décembre 1998. Une fois Pol Pot mort (en avril 1998) et assurés de leur impunité, ils ont rallié le gouvernement de Phnom Penh.
- 18 C'est alors que va commencer à se poser de manière insistante la question d'un procès en bonne et due forme des anciens Khmers rouges. « Hun Sen, rappelle Deron, veut bien d'un procès, mais il le veut dans ses murs, à ses conditions : pas question de remettre sur la place publique les affaires ayant mené au règne de Pol Pot, ni l'intervention vietnamienne. Et surtout pas question de semer la zizanie dans une administration publique composée pour l'essentiel de cadres ayant trempé dans la folie du Kampuchéa

démocratique. Le pays ne peut pas se le permettre. » (p. 256). Acquisée en 2003, la formule ne verra le jour que sept ans plus tard.

- 19 L'auteur semble condamner l'attitude du gouvernement cambodgien avec un argument compréhensible : « ...la tragédie khmère n'appartient pas au seul peuple qui en fut la victime : comme la Shoah, elle est inscrite dans l'histoire mondiale »
- 20 (p. 323). C'est ici que les logiques morales judiciaires et politiques divergent. La voie de la sagesse – celle qui fut suivie finalement – n'était-elle pas d'inscrire cette justice dans un cadre national plutôt que supranational ? A cet égard, l'histoire reste ouverte.